

LE CARNAVALET

Bulletin municipal de NOYEN SUR SEINE

Nº144

Novembre 2025

Vie communale /P. 5

Cérémonie du 11 novembre

Vie communale/P.8

Réhabilitation du château d'eau

Associations P.11

ASLCN : activités



- **Page 2 Mairie : Editorial**
- **Pages 3 à 4 Vie communale : Extrait des conseils municipaux des 07 octobre et 10 novembre 2025**
- **Page 5 Vie communale : Cérémonie du 11 novembre**
- **Pages 6 à 9 : Vie communale : Aménagements travaux/Divers**
- **Pages 10 et 11 : Vie associative : Retour sur les manifestations**
- **Page 12 : Informations générales : Arbres morts ou fragiles : procédure**



EDITORIAL

La fin d'été a été marquée par un élan de générosité suite au drame de la famille Nama qui a perdu sa maison dans un incendie. La mobilisation a été très forte nous remercions tous les donateurs, page 3.

Le temps plutôt clément du début d'automne a permis de nombreux aménagements et entretiens dans le village et les hameaux, pages 6 à 9, L'automne ensuite a vu son lot de manifestations plus joyeuses menées par nos associations pages 10 et 11, le mois de Novembre est devenu plus froid et nous avons pu installer les nouvelles décos de Noël page 9 afin de préparer de belles fêtes de fin d'années.

L'équipe rédactionnelle

MAIRIE
Téléphone 0164018120
Courriel noyen.seine@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture au public :
les lundis, mardis et mercredis
de 8h à 17h
Permanence le samedi matin
de 10h à 12h
SITE INTERNET COMMUNAL
www.noyensurseine.fr
SERVICES TECHNIQUES
0607601408

ETAT CIVIL

*Certaines informations ne peuvent être communiquées
à la demande des familles.*

MARIAGE

LECLERE Geoffroy et LIGNEL Mélissa le 26 octobre 2025



NAISSANCE

LECLERE LIGNEL Thelma née le 07 août 2025

DECES

PELLERIN Guy le 25 octobre 2025

BOCQUENET Jacques le 04 novembre 2025

Extrait du conseil municipal du 07 octobre 2025
Secrétaire de séance : Mme Delaveau Sabine

N° 22 2025 – AIDE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle l'incendie de l'immeuble 39 Rue Grande au août dernier. L'habitation étant totalement détruite, la famille doit faire face à de nombreux frais pour son relogement.
Monsieur le Maire sollicite une aide financière exceptionnelle au bénéfice de cette famille. Invite le Conseil municipal à se prononcer. Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VOTE une aide exceptionnelle de 500 euros.

N° 21 2025 – DECISION MODIFICATIVE:
Le Conseil municipal, APPROUVE la décision modificative suivante
041/ 2031 + 2000
041/2313 + 2000

Extrait du conseil municipal du 10 novembre 2025
Secrétaire de séance : Mme Delaveau Sabine

N° 21 2025 -Convention relative à l'instruction des autorisations relatives à l'occupation des sols (ADS) et à l'affichage extérieur (PUB) par le service mutualisé d'instruction de la Communauté de communes Bassée-Montois - Autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-4-2 et suivants ;
Vu cette disposition combinée avec les articles R. 423-14 et R. 423-15 du Code de l'urbanisme ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°13-01-05-15 en date du 26 mai 2015 créant le service commun mutualisé d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme,
Vu la délibération du conseil communautaire n° D_2024_5_7_ en date du 11 juillet 2024 portant acceptation de la mise à disposition du service

mutualisé d'instruction pour l'instruction des demandes d'autorisation ou de déclaration relatives à la publicité, aux enseignes et préenseignes,
Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes Bassée-Montois n° 2024-01 ADM en date du 15 juillet 2024 portant refus de transfert du pouvoir de police de la publicité,
Vu la délibération du conseil communautaire n° D_2025_3_1 du 10 juillet 2025 portant approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH),
Vu la délibération du conseil communautaire n° D_2025_4_6 en date du 02 octobre 2025 portant approbation du projet de convention relative à la mise à disposition du service mutualisé d'instruction pour l'instruction des autorisations relatives au droit des sols (ADS) et à la publicité (PUB),
Vu le projet de convention ci-annexé,
Considérant que la commune de Noyen Sur Seine souhaite adhérer au service mutualisé d'instruction de la Communauté de communes Bassée-Montois pour l'instruction des autorisations relatives au droit des sols (ADS) et à la publicité (PUB);

Considérant que cette convention précise le champ d'application, les modalités de mise à disposition ainsi que les missions respectives du service mutualisé d'instruction et des communes,
Considérant que les communes restent seules compétentes pour la signature et la délivrance des autorisations relatives au droit des sols ou à la publicité, ainsi que pour l'exercice du pouvoir de police afférent,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise à disposition du service mutualisé d'instruction pour l'instruction des autorisations relatives au droit des sols (ADS) et à la publicité (PUB) avec la Communauté de communes Bassée-Montois conformément aux termes la convention ci-jointe.



N° 22 2025 – COMPROMIS D'ECHANGE DE PARCELLES – COMMUNE - A 395- CEN IDF -D58 – DETERMINATION VALEUR DES PARCELLES

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 12 2023 du 04 avril 2023, par laquelle le Conseil municipal a approuver le projet d'échange de parcelle – A 395 – Commune – avec la parcelle D 58 – CNE IDF.

Expose que la transaction d'échange est proposée à 365.60 € pour chacune des parcelles.

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la transaction proposée à 365.60 € pour chacune des parcelles concernées.

Le Maire
André CAPMARTY



Une cérémonie qui a regroupé toutes les générations autour de ce devoir de mémoire envers tous les morts pour la France.

Solidarité avec la famille NAMA



Un grand merci à tous ceux qui ont participé à la collecte d'urgence et à la cagnotte en ligne. La situation va prendre beaucoup de temps pour que cette famille puisse retrouver son logement. La mairie les accompagne également.

DIVERS

Cérémonie du 11 novembre



Discours officiel :

Message de madame Catherine VAUTRIN, ministre des armées et des anciens combattants et de madame Alice RUFO, Ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants. 11 novembre 2025.

«Le 11 novembre, la France écoute battre son cœur. Elle se recueille devant les noms de ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres. Elle se rassemble pour commémorer la victoire et célébrer la paix.

C'était il y a 107 ans. Au fracas des armes succédait le silence des plaines dévastées de Champagne, des vallées de la Meuse, des forêts d'Argonne.

Ce silence portait le poids immense de ceux qui étaient morts, durant quatre années, dans les grandes batailles, couchés dessus le sol ou ensevelis sous la boue. Un million quatre cent mille soldats «tombés au champ d'honneur», autant de familles meurtries. Quatre millions de blessés et de mutilés. Et parmi ceux apparemment indemnes, combien de nuits hantées par des terreurs sans fin.

Chaque années, devant les monuments de nos communes les générations se rejoignent. Unis dans cette mémoire, nous rendons visible l'idéal qui nous tient debout, le sens que nous avons donné à notre histoire, le projet collectif que nous poursuivons par-delà les tragédies. «Construire un ordre tel que la liberté, la sécurité et la dignité de chacun y soient garanties» selon les mots du Général de Gaulle en 1941. Ce projet porte un nom : la République.

La république a donné à chaque soldat mort pour la France aussi anonyme soit-il, d'être honoré à la place la plus élevée celle qu'occupe la tombe du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe. En lui s'incarne le sacrifice de tous les morts pour la France, d'hier et d'aujourd'hui, jusqu'à ceux qui loin de chez eux, sont tombés en Indochine, en Algérie, dans les Balkans, en Afrique, en Afghanistan, au Levant.

En lui se mêlent leurs visages venus de tous horizons. Ceux des fusiliers marins bretons et des tirailleurs sénégalais, unis dans le même héroïsme à Dixmude. Ceux tomés à Verdun et sur les plages de Provence. Ceux des francs-tireurs et partisans, et des résistants du réseau Alliance. Ceux de ces combattants venus d'Afrique, du Pacifique, des Amériques et d'Asie, qui reposent désormais dans le sol de France, sous les croissants, les étoiles, ou les croix des carrés militaires. Ceux des incorporés de force alsaciens et mosellans, pris dans le drame intime de leur conscience. Ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas.

Sur ce soldat de tous les âges et de toutes les origines, la flamme du souvenir ne s'est jamais éteinte.

Il y a cent ans, en 1925, était organisé aux Invalides le premier atelier de confection du Bleuet de France. Devenue le symbole de la solidarité avec le monde combattant, cette petite fleur qui poussait dans les tranchées témoigne de la force d'âme de la Nation.

Force d'âme qu'ont rappelée les commémorations du 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire, dans une époque, la nôtre, où nous réapprenons que la guerre est possible.

Assistant depuis Londres au péril qui pesait sur la survie même de la France, la philosophe Simone Weil offrait en 1942 une définition du Patriotiste que chacun peut faire sienne : «le sentiment de tendresse poignante pour une chose belle, précieuse, fragile et périssable».

Ce patriotisme demeure une nécessité vitale. Marc Bloch, «l'homme des Lumières dans l'armée des ombres», en incarne l'exemple. Son entrée au Panthéon le 16 juin prochain, décidée par le Président de la République, rappelle que l'esprit de défaite est toujours un poison mortel. La flamme qui l'animait fut une invincible espérance, l'espérance de ceux qui ont décidé d'être forts pour protéger ce qui est juste.

Cette espérance que symbolisaient déjà dans le ciel de Reims le 11 novembre 1918, les tours restées debout de la cathédrale martyre. Le 8 juillet 1962, sous ses voûtes reconstruites, était scellée la réconciliation franco-allemande, pour que l'Europe vive libre et en paix.

Car là sera toujours l'espérance de la France, fidèle au sacrifice des anciens, à ses valeurs et à ses promesses, consciente de sa vocation universelle au service de la paix.

Vive la République. Vive la France !

AMENAGEMENTS/TRAVAUX

Garage communal



L'aménagement du local intérieur est terminé et le toit a été refermé.

Aménagement du cimetière



AVANT



APRES

Les aménagements paysagers sont en cours, un bel arbre trônera à cet emplacement, d'autres arbustes seront plantés pour rendre ce lieu de recueillement agréable.

Aménagements et entretiens



Rebouchage de trous à la Soline

DIVERS

Aménagements et entretiens

Engazonnement du terrain
au presbytère.

Taille de la haie au Parc des ARCHES

AVANT

APRES



Entretien de la mare pédagogique



AMENAGEMENTS/TRAVAUX

Réhabilitation du réservoir de Noyen sur Seine



La réhabilitation du château d'eau se poursuit et touche bientôt à sa fin.



Outre l'étanchéité et la peinture extérieure, le château d'eau a été totalement réhabilité, cuve, tuyauterie, sécurité etc.

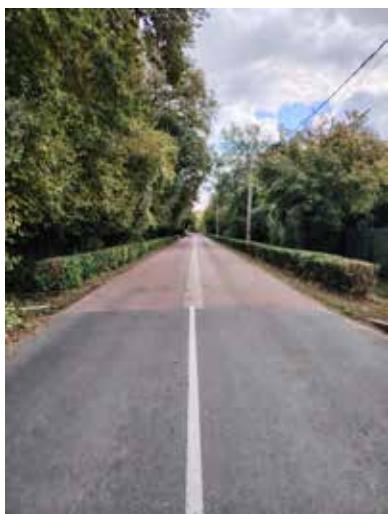
Un article complet sera publié dans le prochain bulletin municipal.

Aménagement terrain communal



Le terrain a été dessouché gratuitement par A2C et nous allons pouvoir poursuivre son aménagement.

Taille des haies route de Gouaix



DIVERS

Réfection de la signalisation horizontale



Jeudi 13 Novembre remise en peinture de la SIGNALISATION HORIZONTALE par l'entreprise VILL'EQUIP

Réfection de la peinture blanche sur tous les « STOP », certains PASSAGES PIETONS, DENTS de REQUIN indiquant les PLATEAUX et le HARICOT sortie rue de l'église.

Mise en « LAISSEZ LA PRIORITE » intersection rue de Seine / rue Brévignon, en attendant un aménagement total de ce point de ramassage scolaire, (plateau, passage piétons, trottoir PMR jusqu'aux arrêts, proposition budget 2026).

Afin de faciliter le stationnement à l'entrée de la route de Grisy, création de 4 PLACES de STATIONNEMENT à cheval cheminement / route. 2 autres places vont être créées route de l'Espérance.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION (SDESM)



ECLAIRAGE PUBLIC - 100% LEDS

Objectif atteint en ce mois de novembre 2025, tout l'éclairage public du village et des deux hameaux, est passé en LEDs.

Plus économique, plus directionnel, ce type d'éclairage permet de faire d'importantes économies d'énergie et grâce à sa diffusion directionnelle (éclaire uniquement chaussée et trottoir), ne diffuse pas de source lumineuse perturbatrice, aux oiseaux de nuit et migrateurs.



cdfnoyer@yahoo.com

Vie associative

fête du 15 août 2025



Après un magnifique feu d'artifice qui a réuni environ 1300 spectateurs (évaluation gendarmerie), beaucoup sont venus profiter de cette jolie soirée d'été pour dîner en extérieur et danser une bonne partie de la nuit dans la douceur estivale.

Un DJ talentueux qui a mis le feu à la piste et a entraîné de nombreux danseurs enthousiastes.

Tout était réuni pour que cette fête soit réussie et mémorable !

Bravo aux bénévoles pour leur efficace et essentielle implication.

Halloween

Les enfants ont passé une belle soirée, déguisés, ils ont arpentré les rues du village afin de récolter des friandises.

Pour cette nouvelle édition plus de 40 enfants se sont partagés la centaine de kilos de bonbons offerte par nos habitants, à nouveaux très généreux !

Un grand merci à tous pour ce bon moment.





Vie associative

Repas du Beaujolais



Le nouveau nectar est arrivé !

Nous étions une trentaine ce soir là à être venus déguster ce dernier crû dans une ambiance simple et amicale.

A vos agendas

Sous réserve de modification.

Rendez-vous en 2026



ASLCN

Téléphone 06 71 43 53 73

Mail : ASLCN77114@gmail.com

Activités

L'ASLCN vous propose deux sorties par semaine pour se muscler les jambes et aussi pour rencontrer d'autres personnes.

Prendre contact si vous êtes intéressés :

Daniel au 06 88 53 53 40 ou Michel au 06 30 28 97 72

Autres activités :

- travaux d'aiguilles le lundi après-midi contact Marie-Claire 06 03 13 02 72
- Jeux de cartes le deuxième et quatrième jeudi de chaque mois à 14H00 contact Catherine au 06 71 43 53 73



Le long de la
Seine rive droite
et rive gauche à
Noyen sur Seine.

Informations générales

Arbres morts ou fragiles

Lors de forts vents, nombreux sont les arbres morts ou fragiles qui tombent sur la chaussée.

PROCEDURE :

Chaque propriétaire est tenu de veiller à l'entretien des arbres bordant les routes, que ces dernières soient des routes départementales ou communales.

Lorsqu'un arbre est couché sur la route, appeler de suite les services techniques de la mairie 06 07 60 14 08 si hors horaires de travail => 06.45.51.74.05 ou 06 19 35 31 47 ou 06 81 03 66 00.

Si cet arbre est sur une départementale et hors agglomération (en dehors des panneaux de l'agglomération), la commune contactera la DIRECTION DES ROUTES (DIR) ex DDE.

Ne pas intervenir sur un arbre tombé, de plus si il a emporté avec lui des câbles d'électricité, téléphoniques ou de fibre.

ENLEVER un arbre couché sur des fils :

- EST DANGEREUX
- RISQUE DE RUPTURE DES CÂBLES si ils sont encore opérationnels
- AUGMENTE LE DELAI D'INTERVENTION qui sera classé en NON URGENT



Sne77

En cas de problème ou pour toute question relative à l'eau de la commune vous pouvez joindre le service des eaux Sne77 au

0185539667

Cabinet infirmier

Pour les soins à domicile, ainsi que pour les rendez-vous au cabinet situé rue grande, vous pouvez joindre

Madame Claire PAPON infirmière libérale au : 07 66 24 98 85

Le CARNAVALET N°144 Novembre 2025

Directeur de la publication : André CAPMARTY

Equipe rédactionnelle : Sidonie BRUNET-COUTURE, André CAPMARTY, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Marie-Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée SCIBRAVY.

Impression VEOPRINT 250 exemplaires

Photographie de couverture : Feuilles d'automne, Sabine DELAVEAU



Le Carnavalet N° 144 Novembre 2025

Page 12